



RENTREE

CERCLE SPORTIF LURON

JUDO – JUJITSU– YOGA

TAÏ-CHI-CHUAN - CHI-CONG

Chers (es) Licenciés(es),

La Saison 2021/2022 débutera dans quelques jours. Grâce au respect des protocoles sanitaires en vigueur, nous avons pu, jusqu'à présent, pratiquer notre sport favori au maximum de ce qu'il était permis. En particulier, nous avons été un des rares club à pouvoir maintenir notre Challenge Serge SAGE et Jean-Pierre THOMAS. Nous avons repris les entraînements en extérieur début avril et au dojo le 19 mai. L'offre de cours s'est poursuivie cet été les samedi matin pour les poussins et plus. Nous espérons que la poursuite du respect des consignes sanitaires nous permettra cette année de maintenir la totalité de nos activités.

Lors de cette rentrée, nous pourrons disposer à nouveau des vestiaires et des douches.

Le pass sanitaire sera obligatoire pour pénétrer dans le dojo pour les judokas à partir de 18 ans comme pour les accompagnants. Il sera obligatoire à partir de 12 ans à compter du 30 septembre. Les dirigeants de l'association sont chargés d'en faire le contrôle.

Les mesures habituelles sont maintenues jusqu'à nouvel ordre : gel hydroalcoolique à disposition à l'entrée, port du masque en dehors du tatami, registre de présence.

Les inscriptions se feront le Samedi 04 Septembre 2021 de 14H00 à 18H00 à la salle de Judo pour la section JUDO - JUJITSU.

- Cotisation : Le CSL pratiquera à la rentrée, une réduction de la cotisation de 30€ pour les réinscriptions à la section judo-jujitsu-self défense.
Les jeunes de 6 à 17 ans, dont les familles bénéficient de l'allocation de rentrée scolaire, pourront prétendre à une aide supplémentaire de 50€ appelée « pass sport ». Les modalités seront expliquées lors de l'inscription. Renseignements sur le site : MonClubPrèsdeChezMoi.com
- Certificat médical : Il n'est plus obligatoire pour les pratiquants mineurs, sous réserve d'avoir renseigné un questionnaire de santé confidentiel. Pour les pratiquants majeurs, le certificat médical est valable 3 ans sous réserve d'avoir répondu au même questionnaire. Pour les autres cas, le certificat médical est obligatoire. Les titulaires d'un passeport devront le faire viser par leur médecin.
D'autre part ce certificat médical pour les compétiteurs, devra porter la mention APTE AU JUDO DE COMPETITION, qui est obligatoire, pour une participation aux diverses rencontres et animations.

Nous sommes impatients de vous retrouver pour cette nouvelle rentrée, qui, n'en doutons pas, nous permettra de pratiquer nos sports au bénéfice de la santé physique et mentale de tous, dans la bonne ambiance propre à notre association.

Le président
Yvan NICOLAS

HORAIRES DES ENTRAINEMENTS :

Lundi : 18h00 à 20h00 : Chi Qong.

Mardi : 18H30 à 20H30 : Katas/Judo technique (à partir de 12 ans)

Mercredi : 15H00 à 16H15 (de 6 à 8 ans) Judo
16H15 à 17H45 (de 9 à 13 ans) Judo
18h30 à 20h00 : Self-Défense
20H00 à 21h30 : Jujitsu

Jeudi : Yoga de 18h30 à 20h00 (Salle de ping pong du gymnase BROSSET)

Vendredi : Jujitsu-Self-Défense. 18H.00 à 20H.00 (à partir de 12 ans.)

Samedi : 09h30 à 11h30 : Tai-Chi-Chuan
13h45 à 14h30 : Judo enfants (4/5 ans)
14H30 à 15H30 : (Enfants de 6 à 8 ans) Judo.
15H30 à 17H00 : (Enfants de 9 à 12 ans) Judo.
17H00 à 19H00 : (Judo Technique et Compétition à partir de 13 ans) Judo.
19H00 à 20H00 : (Kata à partir de 13 ans)

REPRISE DES COURS

Samedi 4 septembre 2021 : Reprise du tai chi et judo adulte (17h)

Mardi 7 Septembre 2021 : Reprise de tous les cours.